**La réforme des indemnités journalières maladie**
page 8

**Départ en retraite : mode d'emploi**
page 14

**Apprendre à vivre sa retraite en bonne santé**
page 18




# AGRICA & VOUS

le magazine partenaire de votre protection

Avril 2012 # 1

ÉPARGNE

## Améliorer sa retraite

page 7

Groupe AGRICA

# SOMMAIRE


## Vous informer

**notre actu** pages 4/7
**agenda** page 7
**le point sur** page 8



## Vous éclairer

**dossier**
Améliorer sa retraite : des solutions existent !
Que vous soyez chef d'entreprise, salarié ou très bientôt à la retraite, bénéficiez de solutions adaptées. pages 9/13

**décryptage**
Départ en retraite : mode d'emploi page 14

**tendances**
« Les retraités agricoles sont plus dépendants mais plus heureux »
Entretien avec le Professeur Jean-François Dartigues page 15

## Vous protéger

**histoires partagées**
« C'est notre rôle d'aider nos salariés à préparer leur retraite »
L'exemple de Coop de France pages 16/17

Vivre sa retraite en bonne santé, ça s'apprend ! pages 18/19

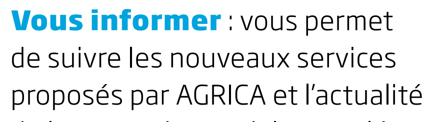

# « Nous avons conçu un magazine unique pour répondre aux préoccupations de tous »



par **Pierre Meissonnier,**
Président du Groupe AGRICA

Votre nouveau magazine AGRICA & Vous a été conçu pour que chacun d'entre vous – salarié, retraité ou chef d'entreprise – y trouve les réponses à ses questions sur la retraite, la prévoyance, la santé et l'épargne gérées par AGRICA.

Pour mieux vous informer sur votre protection sociale complémentaire, AGRICA & Vous se décline en trois rubriques :



**Vous informer** : vous permet de suivre les nouveaux services proposés par AGRICA et l'actualité de la protection sociale complémentaire qui vous concerne.
**Vous éclairer** : vous aide à mieux comprendre votre protection à travers un dossier de fond et des articles pratiques.
**Vous protéger** : vous offre un autre angle de vue sur les offres et services dont vous disposez puisque ce sont des clients comme vous qui vous font partager leurs expériences.

En étant au plus près de vos préoccupations, en vous apportant des informations accessibles, personnalisées, concrètes et utiles, le Groupe AGRICA confirme sa volonté d'instaurer une relation durable et de proximité avec chacun d'entre vous.



**AGRICA & VOUS** Édité par le département communication institutionnelle du Groupe AGRICA - 21 rue de la Bienfaisance - 75382 Paris Cedex 08 - Tél. : 01 71 21 00 00 Fax : 01 71 21 00 01 • **Directeur de la publication :** François Gin • **Directeur de la rédaction :** Hervé Bachellerie • **Rédacteur en chef :** Raphaëlle de Maisonneuve • **Rédaction :** Raphaëlle de Maisonneuve, Estelle Le Moing, Sophie Ambler • **Réalisation :** Editoria • **Crédits photographiques :** Getty Images, Valérie Couteron, Cocktail Santé - Phillippe Chagnon, DR • **Illustrations** : Idé. • **Numéro ISSN :** En cours • **Dépôt légal :** À parution



Chaque trimestre, AGRICA & Vous répond à vos questions et vous apporte son éclairage et ses conseils.
**Regards sur trois échanges avec nos lecteurs.**

**Rouen (76)**

« Je souhaite m'inscrire sur l'espace client du site Internet et je dois indiquer mon code client. Où puis-je trouver cette information ? »

Si vous êtes salarié(e) ou retraité(e), votre code client figure sur les relevés papier du Groupe AGRICA que vous recevez par courrier (notification fiscale, carte retraite, relevé de point 1,24 % CCPMA…).
Si vous êtes représentant(e) d'une entreprise, vous n'avez pas besoin de code client, remplissez simplement le formulaire en ligne. Accessible 24H/24, sécurisé, personnalisé, votre espace client en ligne vous permet de consulter et gérer vos informations retraite, prévoyance, santé et épargne.
**Pour vous inscrire, rendez-vous sur :**
www.groupagrica.com

**Dax (40)**

« J'ai reçu il y a 3 ans mon estimation indicative globale (EIG). Mon âge estimé de départ en retraite est-il toujours correct ? »

Non, suite à la réforme des retraites de 2010, l'âge de départ à la retraite complémentaire à taux plein sans condition de durée d'assurance passe progressivement de 65 à 67 ans.
Si vous êtes né à compter du 1er juillet 1951, l'âge légal de la retraite est donc progressivement relevé. Par exemple, si vous êtes né en août 1951, vous pourrez bénéficier de votre retraite complémentaire à taux plein à 65 ans et 4 mois.
**Pour obtenir un bilan gratuit et personnalisé et connaître votre âge de départ en retraite, contactez votre conseiller dédié au :**
0 821 200 800 (0,09 €/mn)

**Mantes-la-Jolie (78)**

« Mon mari vient de décéder. En quoi les équipes d'AGRICA peuvent-elles m'aider ? »

L'action sociale du Groupe AGRICA met en place un dispositif complet d'accompagnement des salariés et des retraités (ou de leur conjoint) en situation de veuvage. Aide aux frais d'obsèques, aide à domicile, aide aux études ou encore allocation temporaire peuvent vous être accordées en fonction de votre âge, de vos ressources et de votre affiliation. Le Groupe AGRICA organise également des séminaires d'accompagnement au deuil à l'attention du conjoint survivant et des enfants à charge. Les activités et les échanges permettent aux adultes et aux enfants de trouver des pistes de reconstruction.
**Écoute, conseil, orientation : nos conseillers sont à votre disposition au :**
0 821 200 800 (0,09 €/mn)

## Vous souhaitez réagir ?

Pour réagir à un article, nous poser une question, nous demander un conseil ou témoigner, envoyez vos messages à :

Rédaction AGRICA & Vous,
21, rue de la Bienfaisance
75382 Paris Cedex 08

**Vous êtes client des institutions du Groupe AGRICA :**

☐ Vous avez **changé d'adresse récemment** ? ☐ **Vous préférez recevoir** AGRICA & Vous par e-mail ?

Retournez ce bulletin sous enveloppe affranchie à :
Groupe AGRICA / AGRICA & Vous - 21, rue de la Bienfaisance, 75382 Paris Cedex 08

Votre n° de Sécurité sociale

Nom : ______ Prénom : ______

Adresse : ______

Code postal : ______ Ville : ______

Adresse e-mail : ______

# VOUS INFORMER

## notre actu

Droits à la retraite

## Nouveau : le point en ligne sur votre situation

Le relevé de situation individuelle (RIS) en ligne vous permet de retracer l'ensemble de votre parcours professionnel pour faire le point sur vos droits à la retraite. **Explications.**

Que vous soyez proche de la retraite ou tout simplement soucieux de faire un point sur vos droits à la retraite, le RIS en ligne vous facilite la tâche ! Auparavant envoyé tous les cinq ans par courrier aux plus de 35 ans, le RIS est désormais accessible sur www.groupagrica.com.
En quelques clics seulement, ce nouvel outil vous permet d'obtenir une vision globale de vos droits à la retraite, tous régimes confondus.
Il récapitule tous les droits acquis au titre de la retraite de base, exprimés en trimestres, et ceux acquis au titre de la retraite complémentaire, exprimés en points. Vous y trouverez également les salaires pris en compte pour chacune de vos expériences professionnelles et la liste des régimes auprès desquels vous avez cotisé.

**Simple et confidentiel**

Pour consulter votre RIS, rien de plus simple : connectez-vous à votre Espace client sur www.groupagrica.com. Vous pourrez alors télécharger votre RIS, actualisé dès qu'une nouvelle information sur votre retraite est établie. Vérifiez-en le contenu : en cas d'erreur, prenez rapidement contact avec AGRICA afin de rectifier les informations.



Entreprises

### Simplifiez votre gestion

Vous aimeriez disposer d'un compte client entreprise sur lequel vous pourriez gérer vos contrats, vos cotisations et toute l'information sur vos salariés ?
C'est désormais possible, sur www.groupagrica.com !
AGRICA vous accompagne pas à pas dans l'ouverture de votre compte client.
**Retrouvez notre mode d'emploi sur :**
www.groupagrica.com / espace client entreprises




Futurs retraités

### Voyez clair sur votre retraite

Votre future retraite, vous y pensez certainement. C'est pour répondre à toutes vos interrogations que le Groupe AGRICA a conçu le guide *Votre future retraite : mode d'emploi*, consultable en ligne. Entre conseils pratiques et informations réglementaires, préparez sereinement votre retraite.
**En savoir plus :**
www.groupagrica.com / rubrique salariés / retraite

Côté AGRICA...

## Deux nouvelles nominations




**Denis Longeron,** >> qui succède à Jean-Marie Aguinet, a été nommé Président du GIE AGRICA GESTION et Vice-président du Groupe AGRICA en tant que représentant du collège des participants (FGA-CFDT).



<< **Bernard Lolliot** assure quant à lui la Présidence d'AGRICA Epargne, en remplacement de Michel Berrehouc.

## Élections AGRICA RETRAITE AGIRC

Le collège des salariés d'AGRICA RETRAITE AGIRC a été renouvelé par l'élection de 15 administrateurs et de 100 délégués pour un mandat de 4 ans. Les administrateurs, qui siègent au Conseil d'administration, et les délégués, à l'Assemblée Générale, gèrent l'institution et représentent ses ressortissants.
**Voir les résultats sur :**
www.groupagrica.com

## La Garantie autonomie primée

Pour la deuxième année consécutive, la Garantie autonomie du Groupe AGRICA a reçu le Label d'Excellence 2012 décerné par *Les Dossiers de l'Épargne*. Ce label récompense la qualité des prestations et des services proposés au meilleur prix.

Perte d'autonomie

# Les solutions d'hébergement du Groupe AGRICA

Dans le cadre de son action sociale, le Groupe AGRICA participe au financement de structures d'accueil et vous conseille pour rechercher un établissement adapté à vos besoins ou à ceux de vos proches. **Focus sur deux établissements rénovés.**

Parce qu'installer un proche dans une maison de retraite est une décision difficile, nos conseillers sont à votre écoute. Ils peuvent vous accompagner dans la recherche d'un établissement adapté à vos besoins ou pour la constitution de votre dossier. Parmi les Établissements d'héberge-ment pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) dernièrement financés par AGRICA, deux ont été entièrement rénovés et viennent de réouvrir.

### Confort accru dans la Sarthe

L'EHPAD Les Foyers de la Fuie, à Laigne et Belin dans la Sarthe, se trouve à 10 km du Mans. Cet établissement de 69 places a été rénové et a bénéficié d'une extension pour offrir un environnement plus fonctionnel et confortable. Des espaces spécifiques pour les soins, l'animation, une salle de restaurant plus spacieuse et un bâtiment dédié aux résidents souffrant de la maladie d'Alzheimer ou troubles apparentés ont été aménagés.

### Ambiance détendue dans les Côtes d'Armor

L'EHPAD Le Clos Heuzé, situé à Évran, une petite commune très calme dans les Côtes-d'Armor, a été entièrement rénové. Il dispose aujourd'hui de 55 places (32 chambres et 23 appartements) dans une ambiance familiale et conviviale.

**Contacts :**

L'EHPAD Les Foyers de la Fuie :
Tél. : 02 43 42 28 28

L'EHPAD Le Clos Heuzé :
Tél. : 02 96 27 42 92

Direction des activités sociales :
Tél. : 0 821 200 800 (0,09€/mn)



www.groupagrica.com

## Une page d'accueil en phase avec l'actu

La une du site Internet du Groupe AGRICA fait peau neuve : plus riche, plus variée, plus dynamique. Nous vous proposons plus d'actualités pour vous tenir toujours mieux informés.
**Retrouvez-nous vite sur :**
www.groupagrica.com






...Côté secteur

## Plafond de la Sécurité sociale

**Pour 2012 :**
- 3 031 €/mois
- 36 372 €/an

## Valeur des points

**Au 1er avril 2012 :**
- Arrco : 1,2414 €
- Agirc : 0,4330 €

## Revalorisation des retraites en avril

Le montant de votre retraite complémentaire a été revalorisé de 2,3 % au 1er avril par les partenaires sociaux.
Les retraites sont indexées sur l'évolution du salaire moyen des cotisants des régimes Agirc-Arrco moins 1,5 point, avec la garantie que cette augmentation ne soit pas inférieure à l'inflation.

Le salon international de l'agriculture

# Retour sur les temps forts de l'édition 2012

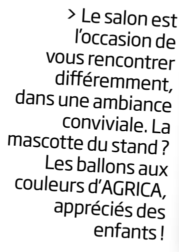
Cette année encore, le Groupe AGRICA était présent au grand rendez-vous du monde agricole, le salon international de l'agriculture, du 25 février au 4 mars à Paris.
**Retour en images sur cette 49e édition !**



> **De gauche à droite : Xavier Beulin, Président de la FNSEA, François Gin, directeur général d'AGRICA et Patrick Ferrere, directeur général de la FNSEA.** *« Le salon est l'occasion pour les équipes d'AGRICA d'être au contact du monde agricole : clients, partenaires sociaux, professionnels du secteur… »,* explique François Gin. Au total, vous êtes plus de 600 à avoir été accueillis sur notre stand.




> Vous êtes nombreux à vous préoccuper de votre retraite, et vous avez raison ! Nos conseillers étaient mobilisés pour réaliser des bilans retraite personnalisés et répondre à toutes vos questions concernant vos garanties santé et prévoyance.



> Le salon est l'occasion de vous rencontrer différemment, dans une ambiance conviviale. La mascotte du stand ? Les ballons aux couleurs d'AGRICA, appréciés des enfants !



**Retrouvez plus de photos du Groupe AGRICA au salon de l'agriculture sur :**
www.groupagrica.com / rubrique actualités

**Le salon de l'agriculture, c'est :**
1 130 exposants
4 780 animaux
680 000 visiteurs

**Rendez-vous en 2013 pour les 50 ans du salon !**




## Retrouvez-nous sur Facebook



Le Groupe AGRICA est sur Facebook ! Evénements, nouveaux services, dernières publications… retrouvez dès maintenant toute l'actualité du Groupe sur notre page Facebook !

## Notification fiscale 2011

Votre retraite est soumise à l'impôt sur le revenu. Vous avez reçu votre notification fiscale au cours du mois d'avril, indiquant le montant total des sommes déclarées par le Groupe AGRICA. Ce document vous permet de vérifier votre déclaration de revenus pré-remplie par la direction des impôts.
**Vous pouvez aussi consulter et imprimer votre déclaration fiscale dans votre espace client sur :** www.groupagrica.com




# à vos **AGENDAS !**

Salons, colloque, séminaires : le **Groupe AGRICA** organise et participe à de nombreuses manifestations. **Profitez de ces événements pour rencontrer nos conseillers** qui répondront à toutes vos questions concernant votre protection.

**Salon**
### Congrès national SR
**du 22 au 24 mai**
La pommeraye (49)
–
Services de remplacement

**Salon**
### Terres en Fête
**du 1er au 3 juin**
Tilloy-les-Mofflaines (62)
–
Salon de l'agriculture régionale

**Salon**
### Congrès CERFRANCE
**les 7 et 8 juin**
Tours (37)
–
Réseau associatif de conseil et d'expertise comptable

**Salon**
### Congrès FNPHP
**les 21 et 22 juin**
Angers (49)
–
Producteurs des végétaux d'ornement

**Salon**
### Congrès des caves coopératives vinicoles de France
**du 3 au 5 juillet**
Chalon-sur-Saône (71)

**Colloque**
### « À trop prévenir les risques, l'avenir est-il assuré ? »
**le 28 juin**
Salons de l'Aveyron, Paris (75)
–
Colloque organisé par le Groupe AGRICA
Sur invitation

### Les petits-déjeuners de la protection sociale agricole




**Consultez les dates des prochains petits-déjeuners sur www.groupagrica.com rubrique agenda**

Petits-déjeuners d'information pour échanger sur la retraite et ses réformes avec d'autres professionnels du monde agricole

**Action sociale**
### « Se reconstruire après un deuil »
**du 21 au 26 mai**
Lacanau (33)
–
**du 11 au 16 juin**
Thionville (57)
–
**du 25 au 30 juin**
Valençay (36)
–
**du 2 au 7 juillet**
Sainte-Montaine (18) pour les familles
–
Séminaires organisés par le Groupe AGRICA, animés par des spécialistes
Ouverts à tous
Pour en savoir plus, contactez le 0 821 200 800






## Prévoyance collective

# La réforme des indemnités journalières maladie

Depuis le 1er janvier 2012, les modalités de calcul des indemnités journalières maladie du régime de base sont modifiées et désormais fixées par référence au SMIC. **Retour sur cette réforme et ses conséquences.**



### Les indemnités journalières, c'est quoi ?

Les indemnités journalières correspondent au versement d'un "revenu de substitution" au salarié en situation d'arrêt de travail pour maladie, afin de compenser la perte de salaire.



### Comment ça marche ?

Les indemnités journalières sont versées par le régime de base (Sécurité sociale, Assurances sociales agricoles) après un délai de carence de 3 jours, soit à partir du 4ème jour d'arrêt de travail.
En complément de ces versements, l'employeur peut être tenu de maintenir pendant une durée déterminée un certain niveau de rémunération du salarié en arrêt de travail.
Ce complément de salaire intervient après sept jours d'arrêt de travail, soit à partir du 8ème jour. L'employeur peut assumer seul cette responsabilité ou la confier à un organisme assureur, comme le Groupe AGRICA.



### Qu'est-ce qui change ?

- Avant le 1er janvier 2012, les indemnités journalières versées lors d'un arrêt de travail pour maladie étaient calculées sur la moyenne des trois derniers mois de salaire, mais ne pouvaient excéder 50 % du plafond mensuel de la Sécurité sociale (soit 48,43 € par jour en 2011).
- Depuis le 1er janvier 2012, le montant des indemnités journalières est calculé sur la base d'un plafond de 1,8 fois le SMIC mais ne peut excéder 50 % de ce plafond (soit 41,38 € par jour).

Pour le salarié, les conséquences dépendent du type de garanties mises en place par son entreprise. Pour celles calculées en complément de la Sécurité sociale (par exemple, 80 ou 100 % du salaire brut mensuel), le différentiel est pris en charge par l'assureur. Pour celles exprimées hors Sécurité sociale, la diminution de l'indemnité globale impacte directement le salarié.



### Qui est concerné par cette réforme ?

L'évolution des indemnités journalières maladie concerne les salariés du régime général et du régime agricole percevant un salaire de plus de 2 517 euros brut par mois (salaire supérieur à 1,8 fois le Smic). La réforme concerne uniquement les arrêts de travail débutant à compter du 1er janvier 2012. Elle n'affecte pas le calcul des indemnités journalières maternité et ne concerne pas les accidents du travail et les maladies professionnelles.

**En savoir plus :**
www.groupagrica.com / espace Entreprises / Informations réglementaires

## AGRICA s'engage !

**Le Groupe AGRICA propose à l'ensemble des entreprises agricoles des assurances incapacité de travail permettant d'assurer le maintien de salaire prévu par la loi ou par la convention collective dont relève l'entreprise.**

Pour découvrir les solutions du Groupe AGRICA en matière de prévoyance complémentaire :
Contact : 01 71 21 19 19 (prix d'un appel local) / Site web : www.groupagrica.com

NOUVEAU
Pour simplifier leur gestion, AGRICA propose aux entreprises un service en ligne : à partir de leur compte client internet, elles peuvent consulter et exporter la liste des indemnités journalières qui leur sont versées.



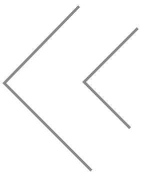


# Améliorer sa retraite : des solutions existent !

Comme 78 % des Français, dans le contexte de réforme des retraites, vous vous inquiétez du montant de votre future pension[1]. Pourtant des dispositifs existent pour vous assurer demain un bon niveau de retraite. Que vous soyez chef d'entreprise agricole, salarié ou très bientôt à la retraite, vous pouvez bénéficier de solutions adaptées. **Explications.**

[1] Sondage Ipsos, paru dans *Liaisons Sociales Magazine*, 3 juin 2010







**Mme Monique B.,**
62 ans, retraitée,
Hochfelden (67)

« La retraite supplémentaire est un sacré coup de pouce pour nous, retraités. Ancienne salariée du Crédit Agricole, j'ai cotisé durant toute ma carrière, avec mon employeur, au régime de retraite supplémentaire. La pension que je reçois aujourd'hui est un vrai complément de revenus pour mon mari et moi. Je ne peux qu'encourager les actifs à compléter, le plus tôt possible, le niveau de leur future retraite. »

# Retour d'expériences

## 1. Chefs d'entreprise, donnez un coup de pouce à vos salariés

**4 050** entreprises ont déjà souscrit à la retraite supplémentaire optionnelle

Les Français sont de plus en plus nombreux à considérer que les entreprises "doivent obligatoirement les aider à préparer leur retraite[2]". En tant que chef d'entreprise, vous bénéficiez ainsi d'un axe fort pour optimiser votre politique de ressources humaines en renforçant la future retraite de vos salariés. Parmi les solutions existantes, les dispositifs d'épargne collectifs constituent une mesure privilégiée.

### Optez pour la retraite supplémentaire optionnelle

*« Au sein d'AGRICA, les partenaires sociaux se sont très tôt impliqués pour permettre aux salariés de se constituer une retraite satisfaisante »*, explique Éric Gérard, directeur Assurances de Personnes du Groupe AGRICA. De cette volonté est né un troisième niveau de retraite, la retraite supplémentaire, en sus de la retraite de base et de la retraite complémentaire. *« Si votre entreprise relève des organismes professionnels agricoles ou qu'elle emploie des cadres de la production agricole, vos salariés bénéficient automatiquement de ce régime d'épargne retraite, auquel vous cotisez conjointement »*, précise-t-il.
Vous pouvez, en tant qu'employeur, souscrire à un taux de cotisation optionnel supérieur. Cette solution s'avère une solution particulièrement souple : vous choisissez un taux de cotisation – par tranche de 1 % – révisable chaque année à la hausse comme à la baisse.
Par ailleurs, vous fixez librement la répartition de cette cotisation, par un accord avec vos salariés. Côté salariés, les versements et les intérêts cumulés chaque année constituent un complément d'épargne dédié à la retraite. Côté employeur, la cotisation est déductible du bénéfice imposable et exonérée de charges sociales.
*« Avec cette solution, tout le monde est gagnant »*, explique Denis R., gérant salarié d'une petite exploitation viticole qui a souscrit un taux optionnel pour ses salariés il y a un an. *« Avec le taux de 4 % mis en place dans mon entreprise, certains de mes salariés obtiendront un complément de retraite de 453 euros par mois, dont 320 euros grâce au taux optionnel. Un gain appréciable pour le budget mensuel ! »*

### Dédiez l'épargne salariale à la retraite

Autre solution pour dynamiser votre politique de ressources humaines et favoriser la retraite de vos collaborateurs : l'épargne salariale. Elle vous permet, en outre, de bénéficier de conditions fiscales et sociales avantageuses. En complément d'un PEE (Plan d'Épargne d'Entreprise), le PERCO (Plan Épargne Retraite Collectif) est le dispositif *ad hoc* pour aider vos salariés à préparer leur retraite. *« En mettant en place un PERCO, vous apportez concrètement une solution retraite à vos collaborateurs. En faisant des versements, vos salariés préparent*

Les Français sont de plus en plus nombreux à considérer que les entreprises doivent les aider à préparer leur retraite.



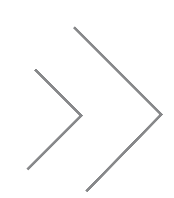
> Retraite supplémentaire, PEE, PERCO... les solutions existent pour répondre aux attentes des entreprises.

[2] Étude BNP Paribas / Altedia



**Mme Danièle C.,**
Présidente d'une société d'entretien d'arbres, Vicq (78)

« Après le PEE, nous avons mis en place un PERCO. Nos salariés avaient déjà la possibilité d'épargner à court terme, grâce au Plan d'Épargne Entreprise. Nous avons voulu aller plus loin, en mettant en place un Plan d'Épargne Retraite Collectif. Le PERCO est un vrai plus pour notre entreprise, qui fidélise ainsi les salariés et leur permet d'épargner pour leur retraite. Ce dispositif a été très bien accueilli. Les collaborateurs sont pleinement conscients de la nécessité d'épargner dès aujourd'hui, pour maintenir leur niveau de vie à la retraite. »



# L'avis de l'expert

**Frédéric Marandon,**
conseiller commercial grands comptes à AGRICA

## « De plus en plus d'entreprises ont une approche globale de la rémunération »

**Les nouvelles possibilités offertes en matière d'épargne collective (transfert de jours de repos, versements volontaires...) ont renforcé l'attractivité de ces dispositifs pour les employeurs, comme pour les salariés. Au sein d'AGRICA, nous aidons les entreprises à identifier leurs besoins et à construire une approche globale de la rémunération. Nous nous appuyons sur notre connaissance historique du monde agricole et notre expertise en matière de retraite, qui est notre métier d'origine, afin de leur proposer des solutions sur mesure. Cette approche séduit de plus en plus d'employeurs : aujourd'hui, plus de 296 000 salariés, au sein de 15 300 entreprises agricoles, bénéficient d'un coup de pouce pour leur retraite, grâce au régime supplémentaire ou au PERCO.**

*leur future retraite puisque, hors cas particuliers, les versements sont bloqués sur leur PERCO jusqu'à leur retraite »*, explique Patrick Leroy, directeur général délégué d'AGRICA Épargne. *« Les primes de participation, d'intéressement ainsi que l'abondement de l'entreprise peuvent y être versés. Ils complètent et valorisent la politique de rémunération différée existant déjà dans l'entreprise. »*
Au quotidien, la mise en place de solutions d'épargne salariale n'alourdit pas votre gestion : *« Au sein d'AGRICA, nous vous proposons des outils de suivi performants pour vous garantir une gestion "sans stress". »* De plus, le PERCO bénéficie directement de la législation récente : *« consécutivement aux nouvelles sources d'exonérations fiscales prévues par la loi, les pouvoirs publics font de ce dispositif une véritable solution retraite. »*

### Bénéficiez d'un nouveau service pour sensibiliser vos collaborateurs

Parce que la retraite est un sujet complexe, AGRICA lance AGRICA Conseil Retraite, un nouveau service dédié aux entreprises agricoles. Il vous offre un accès gratuit à des réunions et des formations sur mesure visant à accompagner vos collaborateurs et votre DRH dans la gestion de la fin de carrière. Toutes les questions peuvent être abordées pour permettre à chacun de mieux anticiper cette transition.



### Faites le point sur votre budget à venir

Évaluez votre "niveau de vie actuel" et comparez-le avec le montant estimé de votre future retraite auquel s'ajoutent vos revenus d'épargne et autres.
N'oubliez pas de prendre en compte certaines données comme l'arrivée à échéance d'un prêt immobilier, le fait de ne plus avoir d'enfants à votre charge, la baisse des prélèvements sociaux une fois à la retraite ou encore le versement de prestations sociales...

## Nos conseils

# 2. **Salariés,** profitez des dispositifs mis en place par votre entreprise



En tant que salarié agricole, vous disposez au sein de votre entreprise de dispositifs d'épargne efficaces pour préparer votre retraite à votre rythme et selon vos besoins. Choisissez celui qui vous convient le mieux.

### Effectuez des versements individuels

Si vous êtes salarié d'un organisme professionnel agricole ou cadre de la production agricole, vous bénéficiez automatiquement d'un régime de retraite supplémentaire s'ajoutant à votre retraite de base et à votre retraite complémentaire. Concrètement, vous disposez d'un compte individuel alimenté par des cotisations collectives obligatoires financées par votre entreprise et par vous-même.
Vous avez la possibilité de compléter ce compte par des versements individuels[3], déductibles de votre revenu imposable. Ces versements peuvent être ponctuels ou réguliers à votre convenance. Les sommes versées sont bloquées jusqu'à votre départ en retraite (hors cas de rachat anticipé). Vous récupérerez alors le capital accumulé sous forme de rente.
Étienne B., 40 ans, salarié d'une coopérative, a fait son calcul : s'il verse chaque année 1 800 euros sur son compte retraite jusqu'à son départ en retraite, à 62 ans il percevra une rente de 2 515 euros par an s'ajoutant à sa pension de retraite supplémentaire. Comme Étienne B., plus de 220 salariés ont déjà bénéficié de ce dispositif depuis sa mise en place.

### Adaptez votre épargne à vos besoins

Si votre entreprise a mis en place un plan d'épargne salariale, PEE ou PERCO, il vous permet de vous constituer facilement une épargne.
En effet, vous alimentez votre PEE ou votre PERCO à votre rythme par des versements volontaires dont vous choisissez le montant et la périodicité. Vous pouvez également y transférer votre prime d'intéressement et votre participation – si ces avantages sont mis en place par votre employeur – et bénéficier, le cas échéant, d'un abondement de votre entreprise.
Le versement de ces primes sur votre plan d'épargne est dès lors exonéré d'impôt sur le revenu. AGRICA Épargne investit les sommes que vous avez versées dans des fonds communs de placement d'entreprise gérés selon des critères socialement responsables. À tout moment, vous pouvez modifier la répartition de votre épargne entre les fonds si votre sensibilité au risque évolue. Une fois à la retraite, vous disposerez, grâce à votre épargne, d'un capital (PEE et PERCO) ou d'une rente viagère (PERCO).Les sommes placées sont bloquées 5 ans pour le PEE et jusqu'à votre départ en retraite pour le PERCO.
Toutefois, des cas de déblocage anticipés existent pour vous aider dans vos projets (achat d'une résidence principale par exemple) ou en cas de difficulté (arrivée en fin de droit à l'assurance chômage par exemple).

[3] Ce service est d'ores et déjà accessible aux salariés affiliés à CCPMA PRÉVOYANCE et devrait l'être dans les prochains mois pour les salariés relevant de la CPCEA.

### Estimez le montant de votre future retraite

Ce montant dépend de votre niveau de rémunération durant votre vie professionnelle, du nombre de trimestres cotisés et de points acquis. Il est également lié à l'âge de départ en retraite que vous envisagez. Évaluez le montant de votre future retraite grâce à l'outil M@rel sur : www.groupagrica.com

### Renseignez-vous sur les solutions proposées par votre entreprise

Votre entreprise peut vous aider à constituer une épargne en vous proposant des solutions avantageuses. Informez-vous auprès de votre chef d'entreprise, des Ressources humaines ou du Comité d'entreprise.

### Sollicitez les services d'AGRICA

Que vous soyez chef d'entreprise ou salarié, n'hésitez pas à solliciter les conseillers d'AGRICA pour un rendez-vous personnalisé ou une intervention sur mesure. Ils vous apporteront les réponses adaptées à votre problématique retraite et/ou épargne et vous accompagneront dans vos prises de décision.
Ces services sont totalement gratuits et accessibles à tous.

# 3. À l'approche de la retraite, prenez les bonnes options



Vous partez très prochainement à la retraite ? C'est le moment de faire les bons choix pour l'envisager sereinement.

**Sécurisez votre épargne**

À quelques années de la retraite, il peut être rassurant d'opter pour la prudence en confiant la gestion de votre épargne aux spécialistes d'AGRICA Épargne. Par exemple, si vous avez épargné dans le cadre d'un PERCO, vous pouvez choisir la gestion pilotée. Vous sécurisez ainsi progressivement votre épargne et la protégez des "à-coups" de la bourse.

**Faites un bilan sur mesure**

Il n'est jamais trop tard pour réaliser un bilan gratuit et personnalisé avec un conseiller retraite d'AGRICA. L'objectif ? Récapituler vos périodes d'activité professionnelle et les compléter si nécessaire, prendre connaissance du nombre de points de retraite complémentaire acquis au cours de votre carrière et simuler le montant de votre future retraite. Ce bilan sur mesure est également l'occasion d'échanger avec votre conseiller sur les solutions vous permettant d'optimiser le montant de votre future pension (rachat de points de retraite au titre des années d'études supérieures par exemple) ou de vous informer sur les modalités pratiques de départ en retraite. Vous disposerez ainsi de toutes les clés pour gérer sereinement cette transition.

**Envisagez la retraite progressivement**

Vous êtes nombreux à choisir de travailler plus longtemps pour rester actif et profiter de revenus complémentaires. En continuant à travailler dans votre entreprise, vous cotisez plus longtemps pour votre retraite et bénéficiez, auprès du régime de base, du système dit de surcote.

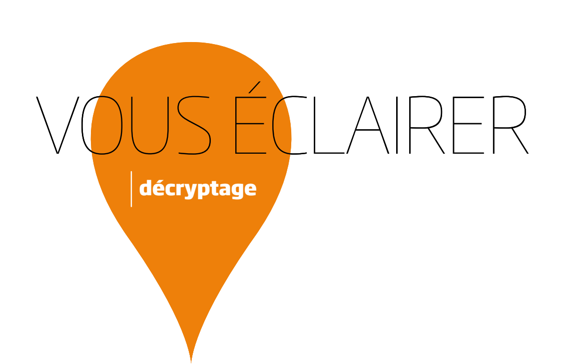
Vous pouvez également bénéficier de la retraite progressive, c'est-à-dire percevoir une partie de votre retraite tout en exerçant une activité à temps partiel. Avec ce système, vous cumulez une fraction de retraite et une rémunération. Votre retraite progressive est calculée en fonction de votre durée de travail.
Si vous travaillez moins de 40 % d'un temps plein, vous toucherez 70 % de votre retraite complète. Lorsque vous cesserez votre activité, le montant de votre retraite sera recalculé et vous percevrez alors votre pension définitive.

## AGRICA s'engage !

**91 % des actifs financiers gérés par AGRICA Épargne sont placés selon des critères socialement responsables. Les actifs sont gérés de façon patrimoniale, dans la durée, en alliant ainsi sécurité et rendement. C'est pour ces raisons qu'AGRICA Épargne a été récompensé et élu meilleur investisseur responsable en 2009.**

**Par ailleurs, AGRICA s'engage à simplifier votre gestion et à vous informer régulièrement et en toute transparence. Vous pouvez effectuer et suivre vos versements directement sur votre espace client sécurisé.**

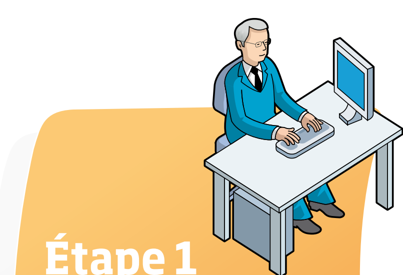
**Contacts :** épargne salariale : 01 71 21 53 25 / retraite : 0821 200 800 (0, 09 €/mn)
**Site web :** www.groupagrica.com



Démarches

# Départ en retraite : mode d'emploi

Votre pension de retraite n'est pas accordée automatiquement. Plusieurs démarches sont à effectuer auprès de vos caisses de retraite et de votre employeur. **Suivez le guide pour préparer sereinement votre passage à la retraite.**



**J-4 mois**
**Contactez vos caisses de retraite**

## Étape 1

**2 demandes spécifiques / 2 formulaires à remplir**

**Auprès du Groupe AGRICA,** pour votre retraite complémentaire
Contactez la direction retraite (0 821 200 800 *0,09€/min*) ou téléchargez le formulaire de demande en ligne sur www.groupagrica.com

**Auprès de la MSA, pour votre retraite de base**
Contactez la MSA de votre département de résidence ou téléchargez le formulaire de demande en ligne sur www.msa.fr
(Action coordonnée avec les caisses RSI et CNAV. Pour tous les autres régimes, vous devez déposer une demande auprès de chacun d'eux).



**BON À SAVOIR**

***Vous recevez tout au long de votre carrière des relevés d'information sur vos droits à la retraite : vérifiez-les au fur et à mesure, conservez-les et classez-les.***
***Pour vous aider à reconstituer votre carrière, vous pouvez aussi consulter et télécharger votre relevé individuel de situation en ligne sur votre espace client.***
***Votre parcours professionnel est varié ? Anticipez la préparation de la liquidation de vos droits !***



## Étape 2

Vous devez ensuite constituer deux dossiers (pour chacun des deux régimes), et réunir les pièces justificatives nécessaires (pièce d'identité, RIB, bulletins de salaire, attestation de cessation d'activité, etc.).

## Étape 3

La MSA et le Groupe AGRICA vérifient l'ensemble de votre dossier. Vous êtes ensuite informé du montant de votre retraite de base et complémentaire par l'envoi d'une notification.

## Étape 4

Votre pension est versée au début de chaque mois pour la retraite de base et dans les premiers jours de chaque trimestre pour la retraite complémentaire.

RETRAITE

**J-2 mois : pensez aussi à informer votre entreprise !**

**A** Vous devez adresser un courrier à votre employeur, l'informant de votre départ en retraite, avec un préavis de 2 mois par rapport à la date souhaitée de départ.

**B** Pensez à votre future complémentaire santé. Vous avez 2 possibilités : conserver à titre individuel les garanties de votre contrat collectif ou souscrire un nouveau contrat santé adapté à vos futurs besoins.






# « Les retraités agricoles sont plus dépendants mais plus heureux »



Le Professeur Jean-François Dartigues est neurologue et spécialiste de santé publique à l'université de Bordeaux. Depuis 2007, il mène une étude soutenue par AGRICA sur le vieillissement et la dépendance en milieu rural. **Entretien.**



**Quelles sont les particularités des retraités agricoles révélées par l'étude AMI ?**

**Pr. J-F. Dartigues :** Ils sont plus touchés par les maladies chroniques que les retraités vivant en ville : 36,5 % d'entre eux souffrent d'une maladie cardio-vasculaire. La surprise c'est qu'ils ont en revanche moins de cancers malgré leur exposition aux pesticides et au soleil. Cela peut s'expliquer par le fait qu'ils fument beaucoup moins que les urbains !
Concernant la maladie d'Alzheimer et troubles assimilés, ils sont 60 % de plus que les citadins à en être atteints, probablement à cause du faible niveau d'études plus répandu en milieu rural. Faire des études permet en effet de développer et d'accumuler des capacités intellectuelles. Elles jouent ensuite un effet protecteur contre les maladies neuro-dégénératives.



**Malgré cela, les retraités agricoles se déclarent plus heureux…**

**Pr. J-F. Dartigues :** C'est tout le paradoxe ! Ils sont plus fragiles, plus dépendants, mais très peu à se plaindre en cas de désorientation et à être placés en maison de retraite. La solidarité familiale ou de voisinage particulièrement forte permet en effet de compenser les difficultés de la vie de tous les jours. Le vieillissement et la dépendance sont également mieux acceptés en milieu rural.
Plus pragmatiques, privilégiant "l'ici et maintenant", les retraités agricoles sont moins anxieux et savent profiter des petits plaisirs de la vie.

> « Le vieillissement et la dépendance sont mieux acceptés en milieu rural. »



**Quelles mesures de prévention adopter pour bien vieillir ?**

**Pr. J-F. Dartigues :** La prévention est indispensable et efficace pour limiter le vieillissement cérébral. La priorité est de préserver son système cardio-vasculaire : il est préférable d'arrêter de fumer, même tardivement, de pratiquer une activité physique, de respecter un bon équilibre alimentaire et d'avoir des activités stimulantes.

## AGRICA s'engage !

**AGRICA soutient l'étude AMI depuis 2007, aux côtés de la MSA et de l'IFR de santé publique. Ce programme unique de recherche étudie le vieillissement et la dépendance sur une cohorte de 1 000 personnes âgées de plus de 65 ans, vivant en Gironde en milieu rural.
En identifiant les spécificités des maladies liées à l'âge des retraités agricoles, AGRICA souhaite proposer un accompagnement toujours plus adapté à ses ressortissants.**

**Contact :** 0821 200 800 (0,09 €/mn)
**Site web :** www.groupagrica.com



# « C'est notre rôle d'aider nos salariés à préparer leur retraite »

Coop de France, l'organisation professionnelle de la coopération agricole française, compte une centaine de salariés, dont une part importante de "seniors". Afin de leur apporter une information claire sur la retraite et initier une réflexion plus large sur la fin de carrière, l'équipe d'Emmanuel Paris, directeur des ressources humaines, a fait appel au service AGRICA Conseil Retraite. **Témoignage.**

*« Chez Coop de France, la pyramide des âges est en forme de diabolo : une population importante de jeunes à la base et de seniors au sommet. La gestion de la fin de carrière et la préparation à la retraite sont donc essentielles pour nous »*, explique Emmanuel Paris.
En 2009, Coop de France signe un accord-cadre concernant les seniors. L'entreprise met en place des actions spécifiques à destination des salariés de plus de 55 ans. En septembre, l'organisation fait appel au nouveau service AGRICA Conseil Retraite, pour dispenser un module d'information aux collaborateurs proches de l'âge de la retraite.

*« L'objectif était d'aider nos collaborateurs à avoir toutes les cartes en main pour préparer sereinement leur retraite. Il s'agissait aussi d'initier en interne une réflexion plus large sur la fin de carrière et le transfert de compétences. »* Car, chez Coop de France, les trois-quarts des salariés sont des cadres détenant une expertise pointue sur des postes très spécifiques. *« Ce savoir est très précieux pour nos adhérents, qui sont aussi nos clients. Le transfert des connaissances d'une génération à une autre doit être anticipé dans les meilleures conditions. C'est pour nous le véritable enjeu en matière de ressources humaines. »*

**Une formation sur-mesure**

Vingt collaborateurs proches de la retraite ont été invités à suivre la session animée par AGRICA Conseil Retraite et quatorze ont participé. *« C'est un très bon taux, compte-tenu du rythme des déplacements et des réunions des uns et des autres. »* Plus encore, c'est la qualité de la préparation de la rencontre qui a été appréciée par Emmanuel Paris : *« les participants ont été invités à préparer leurs questions en amont et à les envoyer à AGRICA. Le contenu de l'intervention a donc été pensé et conçu en fonction des interrogations et de la situation de*

« Notre volonté est de nous rapprocher de nos clients, en leur offrant un service gratuit et adapté. »

**Marie Moy,** expert conseil retraite à AGRICA

> Emmanuel Paris, directeur des ressources humaines de Coop de France et administrateur du Groupe AGRICA

## AGRICA s'engage !

**Parce que la retraite est une préoccupation importante pour les entreprises et les salariés, AGRICA vous propose un nouveau service, gratuit et sur mesure, dédié aux entreprises agricoles : AGRICA Conseil Retraite.**
**Concrètement, vous sollicitez les équipes d'AGRICA pour organiser au sein de votre entreprise des réunions d'information pour l'ensemble des salariés ou les collaborateurs proches de la retraite, ainsi que des sessions de formation pour vos gestionnaires RH.**

Vous souhaitez en savoir plus ?
Contactez nos équipes *via* conseilretraite@groupagrica.com.
Elles définiront avec vous le dispositif adapté à vos besoins.



> Pour Emmanuel Paris : « Un objectif : initier en interne une réflexion sur la fin de carrière et le transfert de compétences. »

## Le saviez-vous ?

**Coop de France est, depuis 1966, l'organisation professionnelle unitaire de la coopération agricole.**

**Coop de France a pour mission de promouvoir le modèle d'entreprise coopérative agricole, agroalimentaire et agro-industrielle.**

**La coopération en chiffres :**

- **2 900** entreprises coopératives
- **12 500** coopératives d'utilisation de matériel agricole
- **82,4 Mds** de chiffre d'affaires global
- **40 %** de l'agro-alimentaire français
- **150 000** salariés

Vous souhaitez en savoir plus :
www.coopdefrance.coop

*chacun. Cette approche "sur-mesure" est un vrai plus. »*
Emmanuel Paris n'a pas souhaité participer à la rencontre : *« je voulais que les salariés se sentent libres : libres de participer à la présentation, mais aussi libres de poser toutes les questions qu'ils voulaient, y compris des questions plus personnelles. Si j'avais été présent, ils n'auraient sans doute pas eu la même spontanéité. »*

### Pas d'inquiétude et un fort intérêt

Les retours des participants sont très positifs. *« AGRICA a apporté une information très précise, avec une approche pédagogique. Les collaborateurs ont ainsi pu revoir les fondamentaux de la retraite, découvrir et comprendre des points nouveaux suite à la réforme. La retraite est un sujet complexe, il faut du temps pour appréhender cette problématique avec aisance. Notre rôle d'employeur est de les aider dans cette démarche. »*
Pourtant, pour le DRH de Coop de France, il n'y a pas d'inquiétude spécifique de la part des collaborateurs proches de la retraite : *« ce sont plutôt les salariés âgés de 30 à 40 ans qui sont inquiets car ils ont peu de visibilité sur leur future retraite. Les seniors montrent surtout un grand intérêt. »*
En faisant appel à AGRICA Conseil Retraite, l'information passe efficacement : *« c'est une bonne solution. En choisissant AGRICA, organisme externe à votre entreprise, vous proposez à vos salariés une information neutre, et les salariés apprécient. Pascale, mon assistante, s'est d'ailleurs fortement investie dans l'organisation de cette journée. C'était important que cette initiative ne soit pas vue comme une action du DRH seul. »*
Très satisfait de cette première expérience, Emmanuel Paris souhaite renouveler l'opération, en y apportant une nouveauté : *« cette fois, nous voudrions associer la MSA. Les participants recevraient ainsi une information complète sur la retraite, alliant régime de base et régime complémentaire. »*



« Nous avons pris conscience que physique et mental sont intimement liés. »

**Martine et Alain Bellamy,** jeunes retraités

# Vivre sa retraite en bonne santé, ça s'apprend !

"Mieux vaut prévenir que guérir." Cet adage, Martine et Alain Bellamy, jeunes retraités, le cultivent chaque jour. Il y a deux ans, ils décident de participer au séminaire "La santé ça s'apprend" organisé par AGRICA. Depuis, les conseils reçus et les gestes appris ont changé leur quotidien. **Récit.**

*« Quand je travaillais, je n'avais pas le temps de faire du sport ou de l'exercice, excepté du jardinage ! En tant qu'enseignant puis co-directeur de lycée, je n'exerçais pas non plus un métier très physique »*, explique Alain, ancien professeur d'électricité hydraulique au lycée agricole de Chauny dans l'Aisne. *« Avec les années, je me suis ankylosé. Une fois à la retraite, j'ai décidé de me prendre en main, pour perdre du poids et gagner en santé. »* Aussi, lorsque Martine et Alain reçoivent l'invitation d'AGRICA à participer au séminaire santé, ils s'inscrivent immédiatement.

51
c'est le nombre de sessions de séminaires organisées chaque année par le Groupe AGRICA.

## Connaître les bons gestes, avoir les bons réflexes

*« Pendant cinq jours avec une quinzaine d'autres couples, nous avons abordé de nombreux thèmes : la respiration, la nutrition, le mental, le tout entrecoupé de jeux de rôle, d'exercices physiques et de travaux de groupe. L'animation était assurée par une thérapeute psycho-corporel et une formatrice en communication »*, expliquent Alain et Martine. *« Nous avons appris beaucoup de choses, mais surtout nous avons compris pourquoi il est important de faire tel ou tel geste, comme se relaxer, respirer, masser ses doigts de pieds et de mains, faire attention à sa posture quand on s'assoit, bâiller quand on en a envie ou s'étirer. »* La relation entre bien-être physique et bien-être mental expliquée par les animatrices a particulièrement marqué Martine et Alain : *« nous avons pris conscience que tout est lié : pour être en bonne santé, il faut aussi savoir évacuer son stress, guérir ses blessures et dire les choses quand cela ne va pas.*

> Respiration, nutrition, exercices physiques... la santé ça s'apprend grâce aux séminaires AGRICA.

*Les animatrices nous ont appris à dire "je" même si l'on est marié, à dire "non" et à se réserver du temps pour soi. »*

## Apprendre en s'amusant

Au fil du séminaire, Martine et Alain ont apprécié la dynamique des échanges et la liberté de ton : *« nous avons découvert les participants peu à peu. Le premier jour, certains étaient terrorisés à l'idée de prendre la parole, puis ils se sont lancés. Chacun se sentait finalement à sa place et il n'y avait aucun sujet tabou ».* Autre bon souvenir du stage pour les jeunes retraités : l'ambiance ! *« Elle était excellente, nous avons beaucoup ri.*



## AGRICA s'engage !

**Vous souhaitez vous aussi vivre sereinement votre retraite ? L'action sociale du Groupe AGRICA vous accompagne lors de quatre séminaires résidentiels de cinq jours dont une grande partie du coût est prise en charge par AGRICA.**

- **Nouveaux retraités :** notaires, médecins et professionnels de l'accompagnement au changement vous aident à trouver d'autres repères pour profiter de votre nouvelle vie.
- **Cultiver et projeter son vieillissement :** portez un regard nouveau sur l'avancée en âge et ses conséquences afin d'en être acteur.
- **La santé, ça s'apprend :** découvrez et adoptez de nouveaux comportements gagnants en matière d'hygiène de vie (alimentation, activités physiques, mental…).
- **La relaxation :** découvrez les différentes techniques qui vous aideront à diminuer tension et angoisse.

**La participation à ces séminaires se fait sur invitation du Groupe AGRICA, en fonction de votre âge.**

Contact : 0821 200 800 (0,09 €/mn)
Site web : www.groupagrica.com

*Et le rire, c'est bon pour la santé ! On a aussi pu profiter de la piscine pendant les moments libres et du cadre qui était très agréable. »*

### Mettre en pratique

Le stage fini, les Bellamy sont rentrés chez eux et ont repris leur mode de vie… à zéro comme l'explique Martine : *« mon mari a changé du tout au tout. Le stage a été pour lui un déclic. »* Alain s'est en effet mis intensément au sport : il fait désormais une heure de vélo par jour et deux heures de natation par semaine. Il pratique aussi la relaxation plusieurs fois par semaine. Et les effets s'en sont fait sentir



rapidement : *« je me sens beaucoup mieux, je dors plus facilement. Côté santé, je prenais un médicament contre l'hypertension, mon médecin a, depuis, réduit de moitié les doses prescrites ! »* Quant à Martine, elle préfère la marche à pied, qu'elle pratique tous les jours. En cuisine, elle privilégie les légumes et le fait "maison". *« Les conseils du chef cuisinier m'ont beaucoup aidée. Nous n'avions jamais mangé de fenouil, nous en avons goûté pendant le stage … et depuis j'en achète ! Si j'écoutais mon mari, j'en ferais tous les jours ! »*
Être bien dans son corps, dans sa tête, vieillir en bonne santé et le plus longtemps possible, comme Alain et Martine, tout le monde le souhaite et peut y arriver, il suffit d'apprendre.




Retrouvez toutes nos solutions retraite, prévoyance, épargne et santé sur :

**www.groupagrica.com**

Inscrivez-vous sur l'espace client et bénéficiez des services en ligne pour le suivi de vos prestations et de vos contrats

**Retraite et action sociale :**
**0 821 200 800*** (0,09 euros/mn)

Pour toutes les questions des entreprises et des particuliers sur la retraite et les dispositifs d'action sociale

* Service ouvert les lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 17h, fermé le jeudi entre 12h et 14h

**Prévoyance, santé et retraite supplémentaire : 01 71 21 19 19**

Pour toutes les questions des entreprises et des particuliers concernant les contrats et les prestations : prevoyance@groupagrica.com

**Épargne salariale - AGRICA Épargne :**
**01 71 21 53 25**

Pour toutes les questions des entreprises et des particuliers concernant les solutions d'épargne salariale : leroy@agricaepargne.com

Suivez notre actualité sur :

 www.facebook.com/GroupeAgrica

 twitter.com/groupe_agrica

Pour nous écrire, une adresse unique :

Groupe AGRICA,
21, rue de la Bienfaisance,
75382 Paris Cedex 08